

PLAGNAC

PAR

M. le D^r BARBANCEY

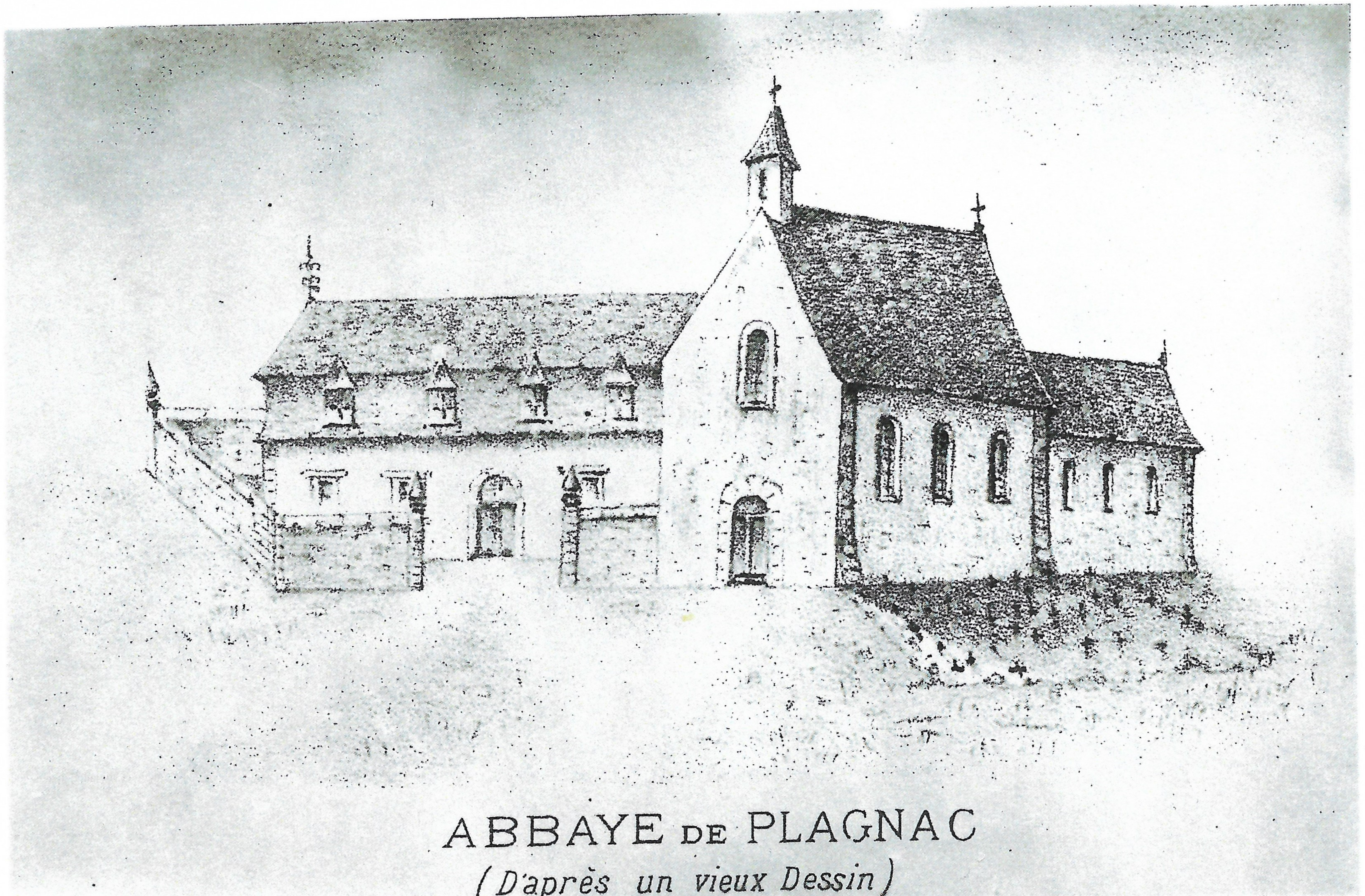
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET C^o)

—
1898

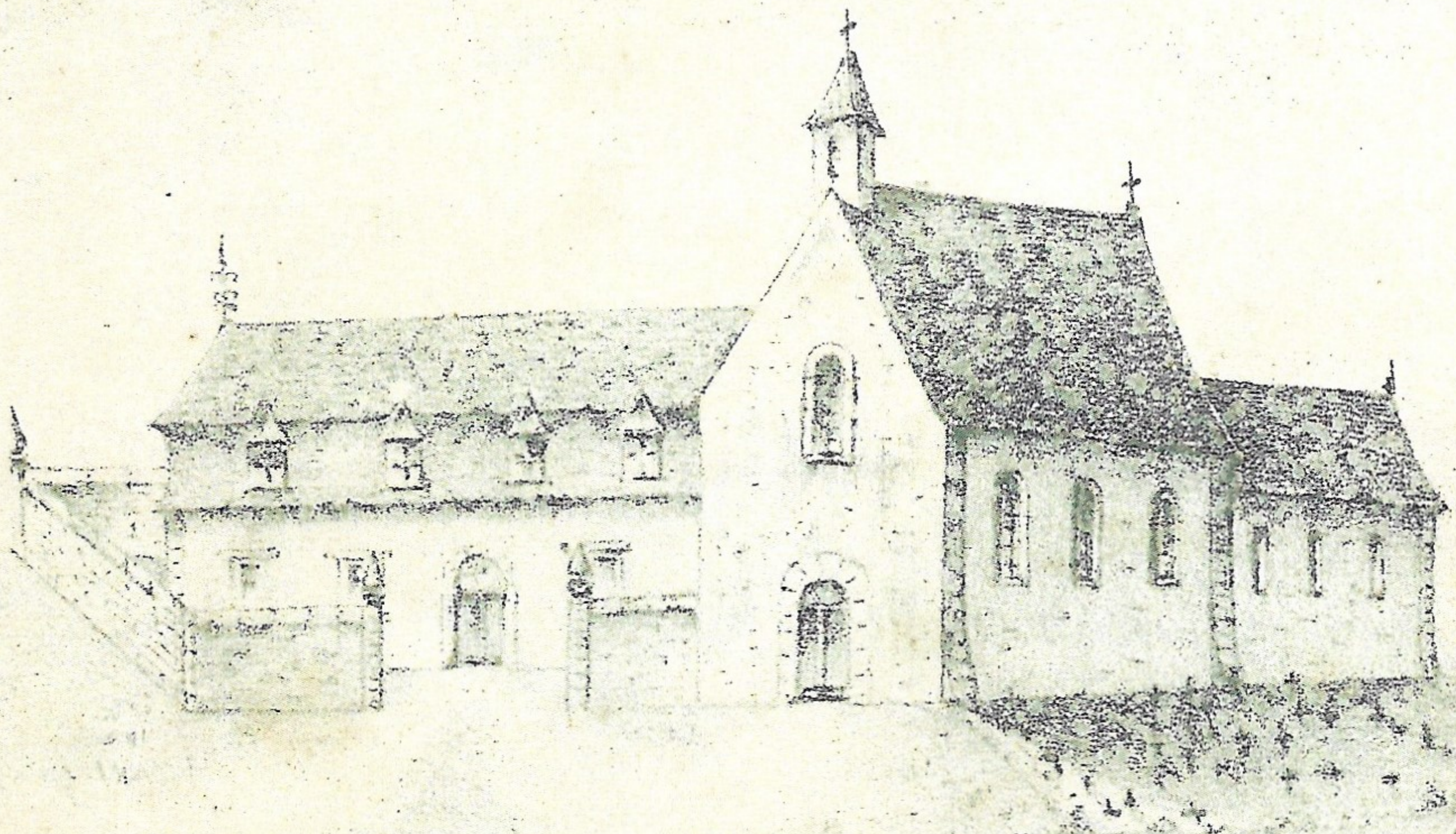


ABBAYE DE PLAGNAC
(D'après un vieux Dessin)

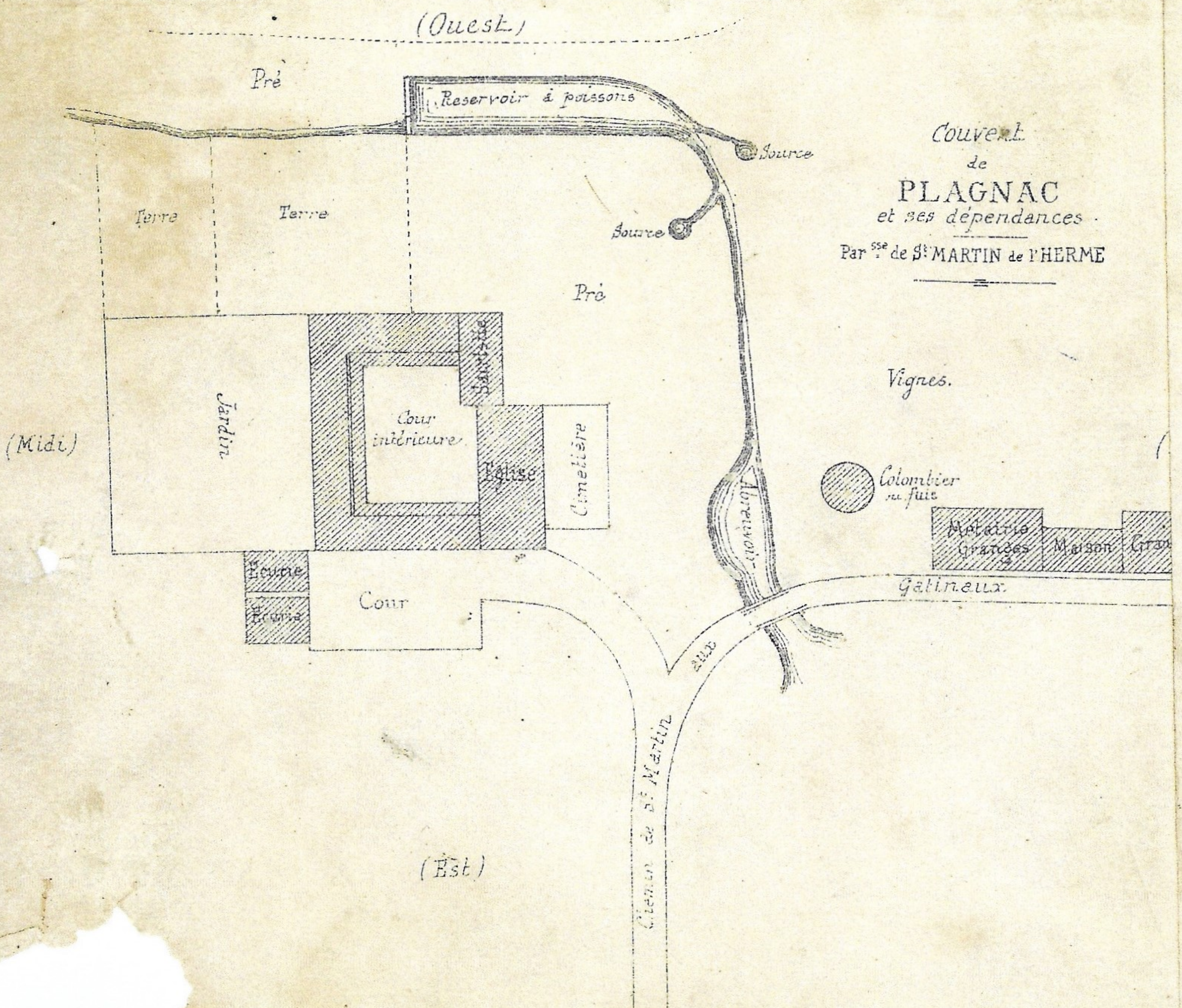


PLA 19

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique
du Périgord.*



ABBAYE DE PLAGNAC
 (D'après un vieux Dessin)



PLAGNAC

Plagnac (1) dont il ne reste plus rien aujourd'hui, fut fondé, le 18 juin 1615, par messire Jean-Frédéric de Foix, comte de Gurson, et Charlotte de Caumont de Lausun, son épouse ; c'était primitivement un repaire noble, situé dans la paroisse de Saint-Martin de l'Herm, comté de Gurson, et appartenant au dit seigneur. Sur les instances de Charlotte de Caumont, Frédéric de Foix décida d'y faire construire un couvent et une église, en l'honneur de la Sainte-Trinité « sous le nom de la Sainte-Mère de Dieu » et le donna aux religieux frères Minimes de l'ordre de Saint-François de Paule.

Dans ce but, il convoqua donc au château de Gurson le frère Jacques Berthom, provincial des frères Mineurs de la province d'Aquitaine, assisté des Vénérables Pères et religieux du dit ordre, le P. Bertrand Lassedan, correcteur du couvent du dit ordre à Bordeaux ; le P. Pierre Tolosain, collègue du dit révérend Père provincial ; le P. Gaspard Odet, prêtre et religieux du dit ordre et lecteur en théologie à Bordeaux avec frère Denys Joly, religieux oblat (2) ; et leur

(1) Plagnac est situé entre les villages du Lac, du Priorac, de Galignaux, la Fougère, Rociniel (inconnu aujourd'hui) et Jauduffe. (Lespine, t. 12. F. fol. 399).

(2) Comme témoins signèrent le R. P. dom Ambroise de Gast, prieur de la Chartreuse de Vauclaire et dom Martial Fernier, procureur de ladite Chartreuse ; François de Joussiran, écuyer, et sieur de Forêt, Lorissot de Bellair

exposa le dessein qu'il avait conçu au sujet de la nouvelle construction qu'il se proposait de faire, au lieu dit de Plagnac. Ces révérends religieux acceptèrent « le bon vouloir des dits seigneurs de Gurson » envers leur ordre, et promirent de le seconder suivant « leur possible qualité et condition ».

Il fut entendu que ledit seigneur et sa dite dame « de leur bon gré et volonté » donneraient à pur don perpétuellement et à jamais aux dits religieux acceptant — la maison noble de Plagnac, « avec les dépendances d'icelle » composées de métairie avec le bétail, jardins, vergers, vignes, prés, bois, garennes, taillis et terres comprises dans l'enclos du dit Plagnac, d'une contenance de cent sept journaux et un tiers de la mesure du dit Gurson. Étaient comprises dans ladite donation des vignes du Puy-Gaillard, avec toutes leurs confrontations en terres « le tout ainsi que le repaire noble était possédé ».

Frédéric de Foix déchargea la maison de Plagnac et les biens donnés de toutes rentes et devoirs seigneuriaux, excepté toutefois, qu'il se réserva la haute, moyenne et basse justice des dits lieux abandonnés.

Il promit encore aux religieux « sous le bon plaisir du Pape » de leur procurer l'union et la jouissance des cures et bénéfices de Saint-Martin de l'Herm, Carsac, St-Méard et Montfaucon, excepté le prieuré de Saint-Méard, si cela pouvait se faire (1).

Le dit seigneur comte leur donna, en outre, tous les meubles et ustensiles nécessaires à douze religieux, « et pour l'ornement de l'église pareillement ».

Ces conditions furent acceptées par les révérends Pères

seigneur de Gensac, maître Laurent Queyssart, juge ordinaire de Gurson; messire André Dudroulh, vicaire de Saint-Médard et Claud Croisier, écuyer, secrétaire, maître d'hôtel du dit seigneur comte Jean-Frédéric de Foix, fondateur.

(1) Ce fut là une des causes d'un procès fort long, qui exista entre le curé de St-Martin de l'Herm, M. Martrinchard, et les religieux de Plagnac. Ce procès, jugé par le Parlement de Bordeaux, se termina à l'avantage du curé de St-Martin.

Minimes, qui promirent de rester à Plagnac, d'y porter le nom et armes de la maison de Foix et non d'autres, et d'y entretenir douze religieux de leur ordre ; d'y dire tous les vendredis de l'année une messe en commémoration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, plus une messe solennelle pour le salut de l'âme et prospérité du dit seigneur et dame et de messieurs leurs enfants, plus une messe pour le repos des âmes de messieurs leurs parents, comme pour la leur après leur mort.

Lorsque cette dernière sera survenue, les religieux devront aller (dit le titre de fondation) (1) en corps au château de Gurson « ou quel que soit le lieu où ils décéderont », prendre les restes dudit seigneur comte, de sa dame et de leurs successeurs et les accompagner dans ledit couvent. Il y sera donc construit, par les soins du dit seigneur, un tombeau pour sa sépulture et celle de ses descendants » (2).

Le jour de l'enterrement, le service devait être fait solennellement, de même que le jour anniversaire du bout de l'an ; et à perpétuité un obit solennel pour ledit seigneur et dame.

Les armes de la maison de Gurson devaient être placées par les religieux « aux lieux les plus propres », sans pouvoir y en mettre d'autres sans la permission des dits seigneurs fondateurs et de leurs descendants.

Voulant favoriser, autant que la chose lui était possible, les religieux de Plagnac, Frédéric de Foix leur donna, par acte en date du 2 décembre 1630, le droit de pêche du saumon au Fleix sur Dordogne, et par un autre, en date du 9 avril 1641, la « pescherie de la rivière de l'Isle, depuis le moulin de Marcillac jusqu'à celui de Coli. »

Afin de recevoir les religieux Minimes d'une façon aussi convenable que possible, le comte de Gurson donna donc sur-le-champ les ordres nécessaires pour faire bâtir le couvent dont il avait déjà arrêté le plan.

(1) Lespine, t. 12 F. fol. 399 et suiv.

(2) En 1793, on pénétra dans ce tombeau et on y trouva trois cercueils en plomb qui contenaient les restes des fondateurs et de M^{lle} de Foix de Candalle leur fille, comtesse de Montpon et autres lieux.

La maison fut entièrement construite en pierres et composée de quatre corps de logis, formant un « quarré » parfait avec charpente et mansardes. Le premier corps de logis avait sa vue sur une cour et était d'une longueur de quatre-vingt dix pieds, sur vingt de large ; le tout dans œuvre, propre à faire six cellules de religieux au premier étage. Au-dessous, c'est-à-dire au rez-de chaussée, furent construits un chai et cuvier long de quarante-deux pieds, sur vingt de large. Le reste servit à faire deux cellules basses.

Le second corps qui avait vue sur le jardin, avait cent trente-deux pieds dans œuvre et était composé au rez de chaussée d'un réfectoire long de cinquante-cinq pieds sur vingt de large, une cuisine longue de vingt-cinq pieds et le reste formant une chambre de domestique. Le premier étage servait à huit cellules de religieux parfaitement habitables et en très bon état.

Le troisième corps de logis avait sa vue sur le couchant ; il était long de quatre-vingt deux pieds et de vingt de large. Le bas était composé d'une grande chambre à coucher avec salle attenante de vingt pieds « quarrés » chacune, avec boulangerie de vingt-quatre pieds sur vingt de large. Le premier étage devait contenir une infirmerie avec deux cellules de religieux.

Enfin, le quatrième corps comprenait l'église et la sacristie, qui dans œuvre avait quatre-vingt-deux pieds de longueur sur vingt-cinq de large. Dans l'église existait une tribune servant au chant des religieux, de quinze pieds sur la largeur de l'église et chapelle de quatorze pieds sur dix.

Au delà de la cour, il y avait une chambre à foin avec écurie de trente-deux pieds de long sur vingt de large ; plus une autre petite écurie de quinze pieds de long sur dix de large.

Enfin, une fuie ou colombier à point rond de vingt pieds de diamètre dans œuvre, le tout bâti en pierres.

Cette maison n'a jamais été achevée, et au moment de la Révolution, il aurait fallu encore deux mille livres pour la rendre propre à loger quinze ou seize religieux.

La métairie était à part du couvent.

La propriété se composait de cent quatorze journaux de terre, quarante journaux de terre labour, treize journaux et demi de pré en « paquages » huit journaux de vignes, cinquante-deux journaux de chaumes, brandes et bois, le tout d'un revenu de neuf cents livres.

La métairie se composait de deux granges bâties en pierres avec toits à bétail et brebis. La maison du métayer avait deux chambres avec chai.

Le tout était d'une valeur de trente mille livres (1).

Tous ces biens, meubles et immeubles, de la communauté de Plagnac, furent vendus à Montpon, comme biens et objets nationaux les 27 et 29 avril 1791 ; ainsi le couvent passa un mois et demi après, dans les mains d'un nommé Guillaume Quinsac qui s'en était rendu adjudicataire pour la somme de quarante-cinq mille livres. Ce dernier le fit démolir immédiatement et vendit les matériaux à divers habitants du voisinage, qui s'en partagèrent les différents lots.

Je dois noter que la bibliothèque constituée par de très beaux volumes, donnés en partie par M^{lle} de Foix de Candalle, fut vendue en deux lots ; l'un à M. Durand-Fontbonne et l'autre à M. Mirambeau. Les meubles furent dispersés de toutes parts, comme l'autel dont nous avons retrouvé le rétable. La cloche elle-même disparut à son tour, cédée par le Directoire du département de la Dordogne à la commune de Nastringues, qui trouvait la sienne trop petite, et à la charge par elle de remettre celle qu'elle avait en sa possession. La municipalité de Nastringues la fit fondre en 1845 pour en avoir une plus belle.

Les derniers religieux qui ont habité le couvent de Plagnac furent : frère Gravèze (1738), frère Saltarel (1738), frère Bautier (1738), Joseph Desmartin (1748), Père Mériguet (1715) et Père Martin (1715).

D^r BARBANCEY.

(1) Voir Archives de la Dordogne, série Q, 331, 544, 545. — Série K, 432.

